

**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 11

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 11
Contre : 00
Abstentions : 00

Date de convocation : 04/04/2022

Séance ordinaire du 11 avril 2022 à 19h00

*Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,
Maire*

Membres présents : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, PORTASSAU Joël, THEUX Sabine.

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : MOUNET Nathalie

ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2022_04_06

DEL 2022_04_07 : Amortissement du capital de l'emprunt du SIVU scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir au budget principal 2022, l'amortissement du capital dû au SIVU scolaire, suite à la construction de la nouvelle école sur la commune de Miramont-Sensacq.

La part pour la commune de Miramont-Sensacq s'élève à :

CAPITAL	INTÉRÊTS
225 144,04	32 326,42

Il demande à l'assemblée de délibérer sur la durée de cet amortissement entre 1 et 25 ans selon la réglementation.

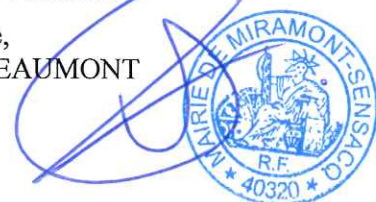
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'amortir le compte 204 (225 144,04 €) sur le même rythme annuel de paiement du capital (compte 168758).

Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Pascal BEAUMONT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.